

Modification constitutionnelle de 1987

M. Hnatyshyn: J'éprouve beaucoup de respect pour le député, pour sa sincérité et je respecte son point de vue. La réponse qu'il a donnée à mon collègue, le ministre de l'Environnement (M. McMillan), m'a intéressée parce que, comme il le sait sans doute, son chef a défini la position de l'opposition officielle et du Parti libéral du Canada.

Je vais essayer de faire une proposition constructive au député. C'est bien beau de critiquer le côté ministériel pour sa position. Je ne suis pas d'accord avec le député. Dans l'intérêt de l'unité de son parti, je signale qu'il prétend en fait que son chef ne comprend pas les questions parce que le chef de l'opposition (M. Turner) donnera son appui à l'Accord au nom de son parti, que les amendements soient rejetés ou acceptés par la Chambre ou non.

Le député prétend-il que son chef se trompe et qu'il ne connaît pas suffisamment l'opinion des pêcheurs que le député représente? Le député veut-il dire que le chef de l'opposition a tort d'avoir adopté la position qu'il a prise?

M. Henderson: J'ai toujours appelé un chat un chat. Ce que je veux dire à propos de la pêche et de certaines de ces questions, c'est que le premier ministre (M. Mulroney) se trompe, c'est que le chef du Nouveau parti démocratique se trompe et que le chef de notre parti se trompe aussi.

Je signale au député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) que je ne suis d'accord avec aucun de ces chefs à cet égard, ce qui ne veut pas dire que je n'appuie pas mon chef de mon mieux. C'est un bon chef, et il sera le prochain premier ministre du Canada, et j'espère bien être à ses côtés. Je vous assure, Monsieur le Président, et messieurs les députés que c'est une question de conscience. Je ne crois pas que l'Accord constitutionnel soit une bonne entente. Je demande à tous les députés de le relire encore une fois. Efforçons-nous de l'améliorer le plus possible pour que le Québec entre dans le giron constitutionnel à notre satisfaction à tous. Nous ne voulons certes pas vendre notre poisson ou troquer quoi que ce soit. Et c'est pourtant exactement ce que nous ferons à l'avenir dans le cadre de cet accord. Peut-être pas aujourd'hui ou dans deux ans. Mais je suis sûr que le temps me donnera raison. Nous regretterons un jour cette erreur.

● (1540)

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant écoulée. Nous en sommes au débat. Le ministre d'État (Immigration) (M. Weiner) a la parole.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, c'est avec énormément de fierté et d'émotion que je participe à ce débat historique. J'en suis fier comme Canadien, Québécois et Anglophone du Québec, et en tant que membre d'un gouvernement fédéral qui a eu le courage, la vision et la volonté d'engager cette très belle démarche

vers la réconciliation nationale. L'Accord du lac Meech figurera très certainement parmi nos plus importants documents juridiques et constitutionnels. Mais il représente plus qu'une négociation de principe, plus qu'une simple entente légale entre deux gouvernements. Surtout, parce qu'il vient du cœur et qu'il parle au cœur. Cet accord rappelle des vérités humaines essentielles qui font la grandeur de notre pays, un pays inébranlable et irrésistible dans ses paroles et dans ses promesses. Nous sommes une nation. Nous sommes unis et ne faisons qu'un.

Les générations à venir de Canadiens se pencheront sur le passé et comprendront, contrairement à certains, malheureusement, à l'heure actuelle, l'habileté politique des premiers ministres. Ils constateront notamment les énormes efforts déployés par le premier ministre et le premier ministre du Québec. Ils ne s'en sont pas tenus à leurs simples responsabilités. Ils donnent un exemple moral, social et politique de premier ordre. Un jour, les Canadiens se rendront compte que cet accord n'aurait pu être conclu par des gens pusillanimes ou des gens qui usent de faux-fuyants. Ils verront alors qu'il fallait que les intéressés aient une conviction profonde et qu'ils croient dans un avenir partagé, qui est maintenant possible, ainsi que dans la confiance et la bonne volonté des Canadiens qui permettront d'oublier une bonne fois pour toutes l'inimitié et l'amertume du passé. Ils s'apercevront également qu'il fallait croire dans l'honnêteté de ceux qui nous permettent de prendre ce nouveau départ. Je partage sans réserve les convictions en question et en tant que Canadien, j'accepte avec confiance et gratitude ce précieux don.

Je suis Canadien et je viens du Québec. Il est également vrai que je fais partie de la minorité anglophone du Québec. Pour certains, cela peut faire une différence, car il ne s'agit pas là du point de vue ni de l'expérience de la majorité. C'est peut-être vrai. Pour ce qui est de la langue maternelle, c'est manifestement le cas. Cependant, je n'en suis pas moins fier de mon patrimoine québécois. Je suis né dans cette province. J'y ai été élevé et c'est là que je vis avec mes enfants. Je comprends parfaitement que le Québec est, en fait, une société distincte. En effet, la minorité anglophone de la province est un élément de ce caractère distinct. Sans notre présence, le Québec n'aurait pas ce caractère. Il s'agirait d'une entité homogène et peut-être séparée.

Tout au long de notre présence au Québec, nous, membres de la minorité anglophone, avons influencé et continuons de le faire nos concitoyens de langue française, et l'inverse est également vrai. Nous sommes tous des Québécois et nous partageons ce caractère distinct. Ainsi, c'est pourquoi je comprends dans mon cœur les terribles sentiments qui ont été exprimés avec tant de passion devant le comité mixte par Solange Chapat-Rolland, lorsqu'elle a parlé de ce qu'elle a ressenti à la suite du référendum de 1980; voici: